



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **91403067.1**

(51) Int. Cl.⁵ : **E04D 11/00, E04F 15/024**

(22) Date de dépôt : **15.11.91**

(30) Priorité : **16.11.90 FR 9014262**

(43) Date de publication de la demande :
20.05.92 Bulletin 92/21

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur : **Morana, Jean-Pierre Joseph**
21 rue Lebour
F-93100 Montreuil (FR)

(72) Inventeur : **Morana, Jean-Pierre Joseph**
21 rue Lebour
F-93100 Montreuil (FR)

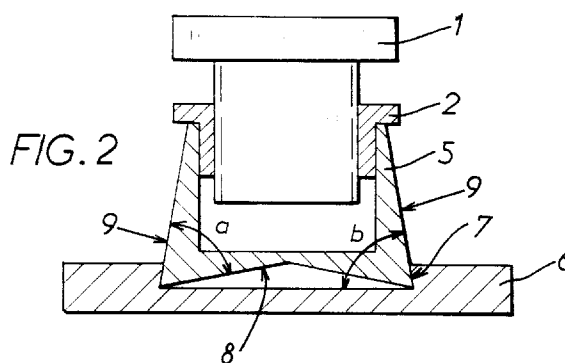
(74) Mandataire : **Vander-Heym, Serge**
CABINET R. VANDER-HEYM 172, Boulevard
Voltaire
F-75011 Paris (FR)

(54) **Plot pour la réalisation de terrasses accessibles.**

(57) Plot pour la réalisation de terrasses accessibles du genre de ceux comportant une tête (1), un écrou (2) et une embase (3), caractérisé en ce que l'embase est réalisée en deux parties (5 et 6) s'assemblant l'une à l'autre.

La partie (5), formant le corps, peut être déplacée par rapport à celle (6) formant une large semelle reposant sur la terrasse (T).

La partie inférieure du corps (5) est guidée dans une rainure (7) prévue sur la face supérieure de la semelle (6).



La présente invention est relative à des perfectionnements aux plots pour la réalisation de terrasses accessibles.

Lors de la réalisation d'une terrasse sur un bâtiment, il est nécessaire de la recouvrir à l'aide de matériau assurant l'étanchéité. Ces matériaux étant fragiles, si la terrasse est accessible, il faut la protéger à l'aide de dalles préfabriquées en béton, disposées jointivement et reposant sur des vérins dénommés plots.

Les plots connus sont réalisés en trois parties, à savoir : une partie supérieure sur laquelle repose les angles des dalles, un écrou et une embase. L'écrou dans lequel se visse un embout fileté de la partie supérieure, est épaulé et présente, en dessous de l'épaulement, une queue cylindrique engagée dans un alésage de l'embase qui repose directement sur la dalle de terrasse. Pour donner une bonne stabilité au plot, l'embase est fortement élargie à sa partie inférieure, le diamètre de l'embase à cet endroit étant environ le double de celui de la partie supérieure sur laquelle reposent les dalles préfabriquées.

De ce fait, lorsqu'une dalle doit être placée contre une cloison verticale il est nécessaire de rogner la partie inférieure de l'embase avec tous les inconvénients que cela présente. A ce titre, on peut citer la perte de temps et la réduction de la surface d'appui au sol.

Dans la demande de brevet français déposée le 9 novembre 1990 sous le numéro 9013897 au nom du demandeur, on a décrit un dispositif et un procédé qui permettent entre autres, de résoudre partiellement ce problème en posant les dalles sur des profilés à section en forme de T reposant par leurs ailes latérales sur les têtes des plots. Cependant, le problème reste entier pour les dalles situées à proximité immédiate d'une cloison verticale s'étendant parallèlement aux profilés précités.

Selon l'invention, qui remédie à cet inconvénient, l'embase du plot est réalisée en deux parties dont l'une est constituée par un corps, recevant l'écrou coulissant, tandis que l'autre forme une semelle, des moyens étant prévus pour déplacer le corps par rapport à l'embase.

L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant au dessin annexé à titre d'exemple indicatif seulement sur lequel :

- la figure 1 est une vue en élévation montrant un plot conforme à l'invention;
- la figure 2 est une vue en coupe effectuée selon la ligne II-II de la figure 1.

En se reportant au dessin, on voit que, de la façon connue, le plot se compose de trois parties 1, 2 et 3. La partie 1 constitue la tête du plot, sur laquelle reposent des dalles préfabriquées D, et présente une queue fileté 4 vissé dans un écrou épaulé formant la partie 2. La queue 4 est guidée dans un alésage de la partie 3.

Selon l'invention, la partie 3, qui constitue

l'embase du plot, est réalisée en deux parties 5 et 6.

La partie 5, ou corps, est fixée de façon amovible sur la partie 6, ou semelle, qui constitue la semelle du plot et repose sur la terrasse T.

Comme cela ressort des dessins et de la façon connue, les dimensions de la semelle 6 sont bien supérieures à celles de la tête du plot et, ce, pour assurer une bonne stabilité de l'ensemble.

Des moyens sont prévus pour fixer le corps 5 sur la semelle 6 en un point quelconque de cette dernière. De cette façon, et comme cela ressort tout particulièrement de la figure 1, il est possible de placer le bord de la tête du plot pratiquement au contact d'une cloison verticale et, par suite, la dalle D.

Selon un mode de réalisation, la face supérieure de la semelle 6 présente une rainure 7 dans laquelle est guidé le corps 5.

De préférence, la rainure 7 présente une section en queue d'aronde, la partie inférieure du corps présentant un profil mâle analogue. De cette façon, on réalise l'assemblage de la semelle et du corps.

La face inférieure 8 du corps 5 est creusée, comme cela ressort de la figure 2, de façon à ce que l'angle *a* soit inférieur à l'angle *b*. Par ce moyen, lorsqu'une charge est appliquée sur le plot, le corps 5, qui est réalisé en une matière légèrement élastiquement déformable, s'affaisse et tend à plaquer ses faces 9 contre les faces obliques de la rainure 7 en assurant la solidarisation du corps et de la semelle.

Bien entendu la présente invention ne se limite pas aux modes de réalisation décrits et représentés mais s'étend au contraire à toutes variantes de formes et dimensions.

Revendications

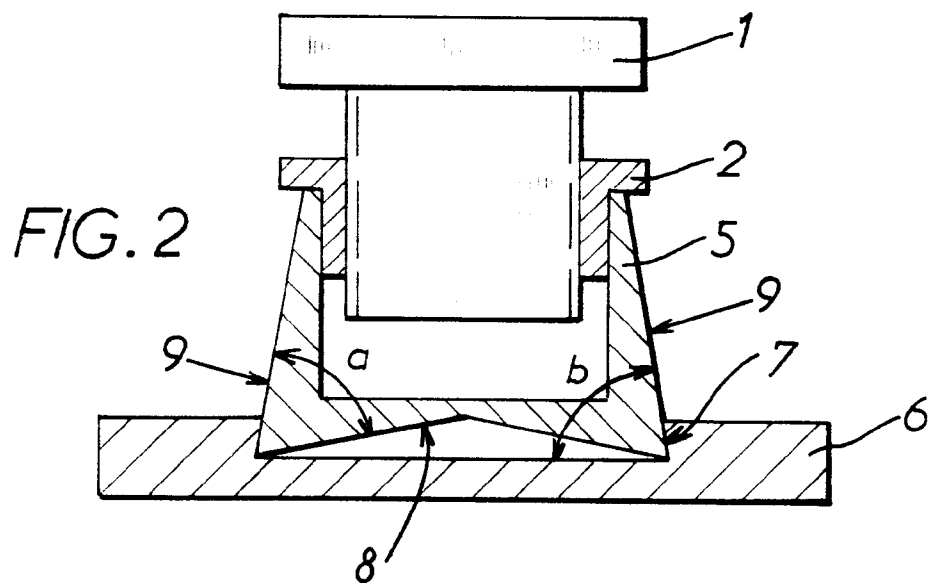
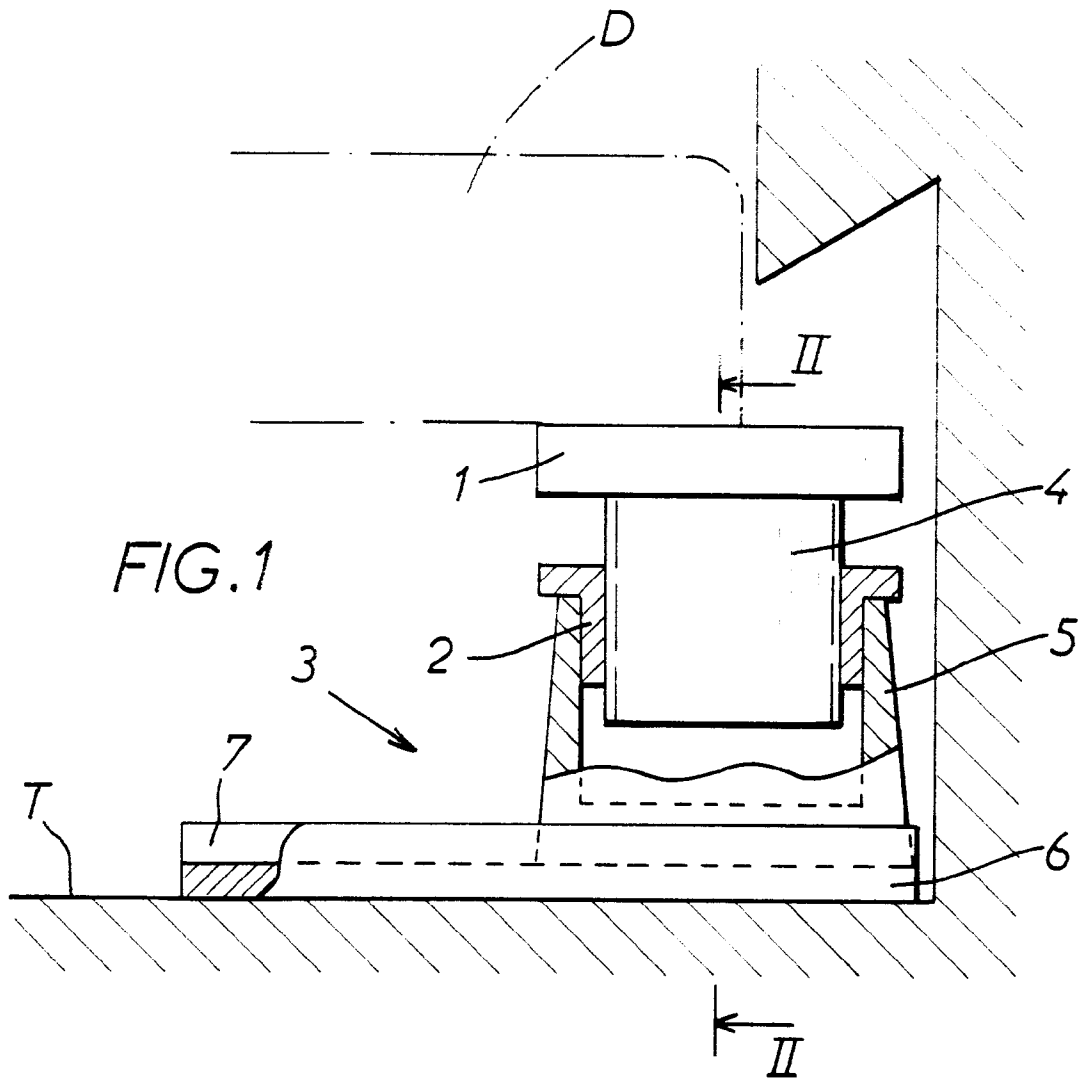
1-Plot pour la réalisation de terrasses accessibles du genre de ceux comportant une tête (1), un écrou (2) et une embase (3), caractérisé en ce que l'embase est réalisée en deux parties (5 et 6) s'assemblant l'une à l'autre.

2-Plot selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie (5), formant le corps, peut être déplacée par rapport à celle (6) formant une large semelle reposant sur la terrasse (T).

3-Plot selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la partie inférieure du corps (5) est guidée dans une rainure (7) prévue sur la face supérieure de la semelle (6).

4-Plot selon la revendication 3, caractérisé en ce que la fixation du corps (5) sur la semelle (6) s'effectue par l'entremise d'un assemblage à queue d'aronde.

5-Plot selon la revendication 4, caractérisé en ce que la face inférieure du corps (5) est creusée de façon à ce que l'angle *a* de la partie mâle de l'assemblage soit inférieure à l'angle *b* de la partie femelle.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 3067

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
X A	GB-A-2 134 557 (ANDERSON CONSTR.) * page 1, ligne 51 - ligne 87; figures 1-4 * ---	1-3 4,5	E04D11/00 E04F15/024
A	FR-A-2 176 475 (STEEL ET CIE S.A.) * page 3, ligne 21 - page 4, ligne 14; figures 1,2 * ---	1	
A	FR-A-2 628 463 (SIPLAST S.A.) * abrégé; figures 1-3 * ---	1	
A	DE-A-3 908 754 (BETONBAU GMBH) * abrégé; figure 1 * -----	1-3	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			E04D E04F
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 21 JANVIER 1992	Examineur RIGHETTI
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0400)